

Concilier agriculture et zones humides

**18 actions territoriales de développement agricole
accompagnées par les Chambres d'agriculture**



Synthèse réalisée dans
le cadre de la Journée mondiale
des zones humides
avril 2014





Concilier agriculture et zones humides

18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires des milieux humides et, en conséquence, ils sont aussi les gardiens et les garants de la biodiversité qui y vit et de la qualité de l'eau. Entre 2000 et 2010, 52 %* des zones humides avaient un état écologique stable ou en amélioration. C'est encourageant, il faut continuer ! Les Chambres d'agriculture défendent la préservation des zones humides par une utilisation agricole durable et performante de ces milieux qui permettent de lutter contre l'abandon des terres, leur enrichissement et préserve leurs fonctionnalités.

Depuis 2011, l'APCA a appuyé l'émergence de 18 programmes spécifiques dédiés aux zones humides qui témoignent des diverses réalités auxquelles sont confrontés les agriculteurs : transmission et pérennité des exploitations, maintien d'un revenu décent, marques et circuits de proximité, entretien des paysages, valorisation sociale du métier d'éleveur... Il s'agit par là de conjuguer une agriculture économiquement performante et qui prend en compte les enjeux écologiques des territoires.

Ces 18 programmes d'actions territoriaux ne sont qu'un début. Continuons la dynamique en favorisant, sur le terrain, la concertation locale, avec l'ensemble des parties prenantes.

Luc SERVANT
Agriculteur

Élu référent «Gestion de l'eau» - Commission Agronomie-Environnement des Chambres d'agriculture France (APCA)

Zones humides : zones à enjeux

Les zones humides, localisées à l'interface des milieux terrestre et aquatique, se caractérisent par la présence d'eau, en surface ou dans le sol, ainsi que par des formations végétales remarquables. La variété et la spécificité de la flore et de la faune contribuent à la richesse de la biodiversité. Les zones humides permettent d'épurer les eaux, de réguler les crues et de soutenir les étiages. Au-delà de leur rôle écologique, elles présentent des intérêts sociaux et économiques. Différents usages et activités s'y exercent, comme la chasse, la pisciculture ou encore le tourisme. L'élevage est la principale activité qui permette de conserver ces milieux ouverts.

En chiffres

18 actions territoriales

lancées depuis 2011 par le réseau des Chambres d'agriculture en zones humides. Ces actions d'envergures différentes sont aussi bien menées à l'échelle du bassin versant, du département, de la région, en fonction des enjeux identifiés par les acteurs du territoire.

Elles concernent **2 500 éleveurs** et agriculteurs et une surface de **100 000 ha.**

Pâturages : 66,3 %* des prairies humides ont vu leur surface rester **stable ou en augmentation.** Entre 2000 et 2010, l'étendue du pâturage est stable ou en augmentation dans 66,3 % des sites où cette évolution est connue. Ceci témoigne d'une prise de conscience du monde agricole de l'utilité de ces milieux et de la nécessité de les conserver.

*Source : SOeS, ministère du développement durable

Bassins versants Loire-Bretagne

- 1 - Bassin de la Briance  
- 2 - Région Bretagne  
- 3 - Vallées angevines 
- 4 - Prairie de Loire en Saumurois   
- 5 - Prairies Mothaises  
- 6 - Bords de Loire  
- 7 - Prairies humides creusoises   
- 8 - Marais de l'Erdre  
- 9 - Lac de Grand Lieu  

Bassins versants Artois-Picardie

- 10 - Baie de Somme   
- 11 - Plaine de la Scarpe-Escault  

Bassins versants Seine-Normandie

- 12 - SAGE de la Sélune et Douve-Taute 

Bassins versants Rhône-Méditerranée Corse

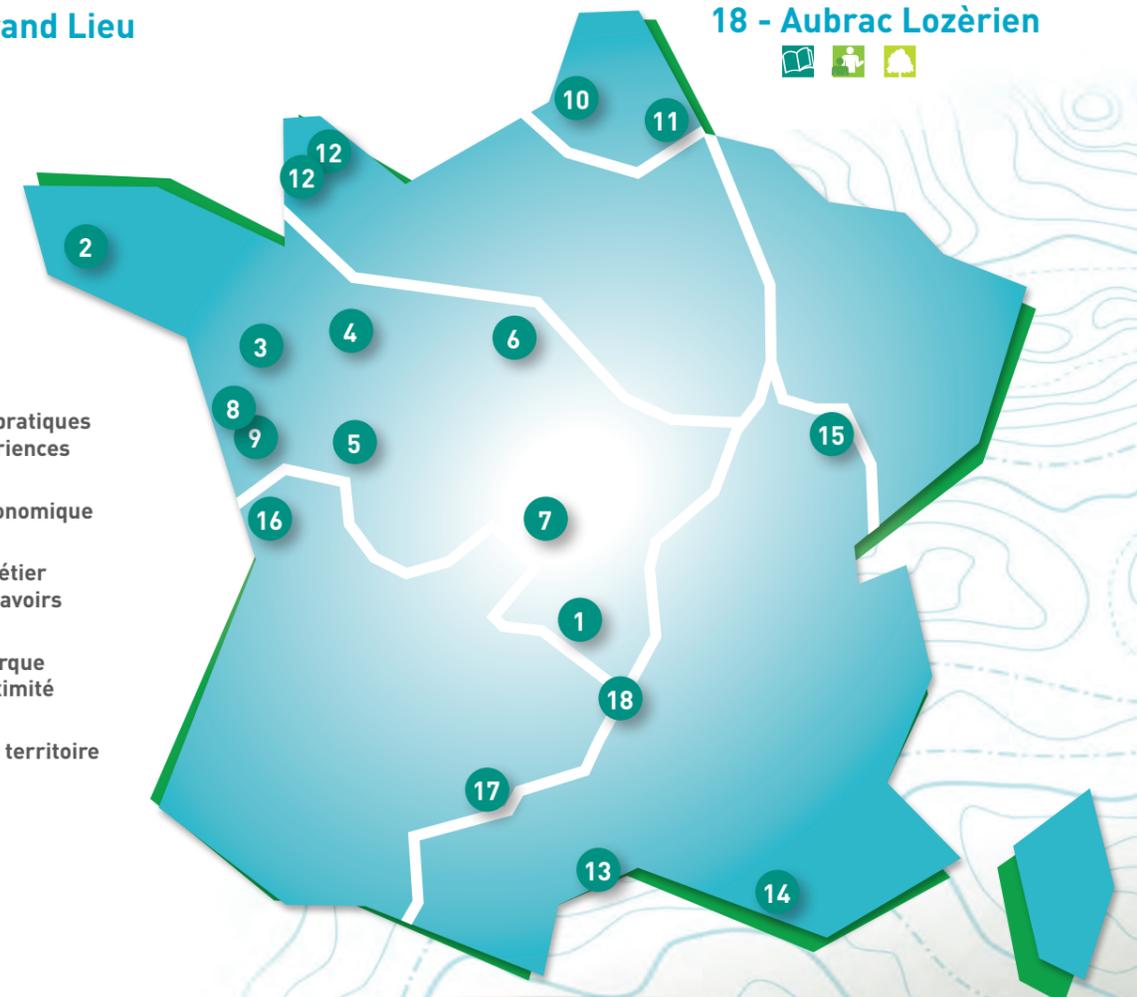
- 13 - Languedoc Roussillon  
- 14 - Bassin versant de l'Arc
Bassin versant du Réal de Jouques   
- 15 - Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine   

Bassin Versant Adour-Garonne

- 16 - Marais de Brouage   
- 17 - Tarn 
- 18 - Aubrac Lozérien   

Légende :

-  Guide de bonnes pratiques ou recueil d'expériences
-  Projet d'étude économique
-  Valorisation du métier d'éleveur et des savoirs
-  Vente directe, marque et circuits de proximité
-  Aménagement du territoire



1. Bassin de la Briance



Chambre d'agriculture de Haute-Vienne (87)

un programme agro-environnemental adapté au Limousin



L'agriculture du Haut-Limousin se caractérise par l'élevage extensif. Les exploitations, généralement de petite taille, élèvent majoritairement des bovins limousins. On note la présence d'élevages ovins sur la partie Ouest du bassin versant. 717 agriculteurs sont recensés dans le bassin de la Briance.

La SAU représente 61,2 % du territoire. Elle est en majorité répartie en prairies temporaires et prairies permanentes (environ 80 % de la SAU), utilisées pour la fauche et/ou le pâturage extensif. La surface restante est en culture de céréales et de maïs pour l'alimentation du bétail.

Préservation des zones humides de tête de bassin

Restauration de la morphologie des cours d'eau

Pratiques agricoles adaptées aux milieux humides

Programme « Milieux Humides Agricoles »

Objectifs

Le projet vise à proposer des modes de gestion et de production plus pertinents pour l'amélioration des conditions de travail, le bien-être animal et la préservation de la qualité de l'eau. Il fait suite au CasDAR MHA (Milieux Humides Agricoles) qui s'est achevé en 2013 et explore des pistes d'animation.

Originalités du projet

- Mise en application concrète des résultats d'un programme de recherche.
- Elaboration d'un programme agro-environnemental avec des outils adaptés aux milieux humides agricoles.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du volet agricole d'un contrat territorial en milieux aquatiques en cours d'élaboration. Elle est chargée de mener un diagnostic agricole sur le territoire, afin de mettre en place une animation, des actions, du conseil auprès des agriculteurs exploitant des milieux humides. Une des actions vise à élaborer un programme qui aboutira à des mesures agro-environnementales et climatiques reprenant les résultats du programme MHA.

Ambition agri-environnementale

- Adapter les pratiques agricoles aux milieux humides.
- Engager des actions collectives pour l'aménagement hydraulique, notamment de points d'abreuvement et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau sur les exploitations agricoles.
- Sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion et à la réglementation sur l'eau.

Bilan de l'action et principaux résultats

- Partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne et lancement de réunions techniques depuis 2013. Positionnement des structures sur les thématiques du contrat pour dresser avec l'ensemble des partenaires un état des lieux du territoire.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

2014 :

1^{er} semestre

Mise en œuvre d'un diagnostic agricole basé sur les résultats du programme MHA. Installation de points d'abreuvement.

2^{ème} semestre

Elaboration d'un programme agro-environnemental (CRAEC fin 2014)

2015 : poursuite de l'animation agricole - Elaboration des programmes d'actions - Signature du contrat territorial

2016 : Démarrage des opérations et lancement des MAEC

Contact pour en savoir plus

Emmanuelle HETSCH

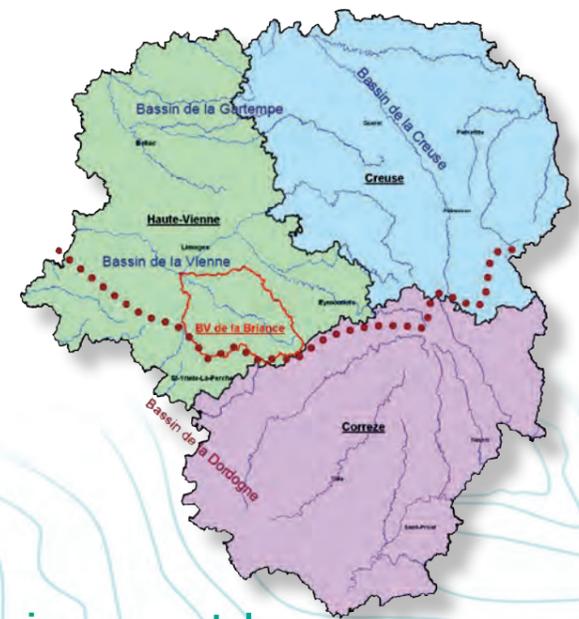
emmanuelle.hetsch@haute-vienne.chambredagri.fr

Partenaires

- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (pilote du CTMA)
- CEN Limousin
- Syndicat Monts et Barrages
- Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Fédération de la pêche 87
- FDGEDON 87
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Conseil Régional Limousin

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture



2. Région Bretagne



Chambres d'agriculture de Bretagne

Des fermes de références pour la gestion agricole des zones humides



Les agriculteurs bretons exploitent ou entretiennent 60 % des zones humides inventoriées dans la région. Par leurs pratiques, ils sont des acteurs et observateurs essentiels du fonctionnement de ces milieux.

Pour la protection et la gestion des zones humides, la priorité a été donnée à l'acquisition de connaissances, malheureusement trop peu nombreuses, sur le fonctionnement de ces zones. Ainsi, l'inventaire communal de toutes les zones humides a été fait. Aujourd'hui, la question est de savoir comment elles doivent être gérées, avec qui et avec quels moyens ?

Objectifs

Le projet vise l'élaboration d'un guide de références techniques et économiques sur la gestion des zones humides par les agriculteurs. Ce guide permettra de mesurer les bénéfices environnementaux (sur l'eau et la biodiversité) et les conséquences sur l'économie agricole. A partir d'un réseau de 20 fermes de références, un recueil d'expériences et de savoir-faire sera également élaboré et diffusé. Il sera accompagné d'une grille d'analyse sur le bilan économique global de la préservation d'une zone humide.

Originalités du projet

- L'analyse de 20 exploitations représentatives des typologies d'exploitation en zones humides les plus caractéristiques va permettre de faire un suivi :
 - des impacts des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau,
 - des interactions pratiques d'exploitation, diversité floristique, valorisation économique et fourragère,
 - des orthoptères.

Rôle du pilote

- la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne mobilise son réseau de recherche appliquée pour identifier les ressources techniques nécessaires et définir avec ses partenaires scientifiques les liens entre production économique agricole et biodiversité dans les zones humides.

Ambition agri-environnementale

- Définir des clefs de décisions pour que l'agriculteur adapte ses pratiques aux exigences environnementales (eau et biodiversité) et en retire une plus-value économique liée aux services rendus.



Bilan de l'action et principaux résultats

- 20 exploitations diagnostiquées.
- Choix des parcelles humides pour suivi biodiversité.
- Références bibliographiques sur le pouvoir dénitrifiant des zones humides méthodologie pour l'interprétation des résultats techno-économiques protocoles de suivi sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

| 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement des travaux ● Recherche des exploitations agricoles ● Mise au point des protocoles d'études agricoles | <ul style="list-style-type: none"> ● Résultats des diagnostics et début des suivis botaniques et orthoptères et sur la qualité de l'eau ● Début des suivis économiques | <ul style="list-style-type: none"> ● Suite des suivis chez les agriculteurs ● Evaluation des services éco-systémiques rendus | <ul style="list-style-type: none"> ● Fin des travaux ● Elaboration du guide technique ● Proposition offre des services |

Partenaires

Partenaires financiers

- Région Bretagne
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Conseils Généraux

Partenaires scientifiques

- Conservatoire botanique de Brest
- INRA - Agrocampus Rennes
- GRETIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns)

Contact pour en savoir plus

Marie-Hélène PHILIPPE
mhelene.philippe@finistere.chambagri.fr

Concilier agriculture et zones humides

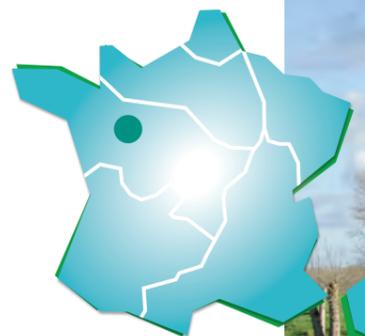
■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

4. Prairie de Loire en Saumurois

Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire (49)



Valoriser les prairies de bords de Loire



La démarche, à l'initiative de Saumur Agglo, cherche à valoriser et pérenniser les prairies inondables et les activités d'élevage herbager. La déprise agricole, particulièrement de l'élevage, est à l'origine d'une perte des milieux naturels remarquables (prairies, îles, boires, ...) liés aux dynamiques de la Loire.

Objectifs

Le projet vise à maintenir et restaurer les prairies de bords de Loire pour répondre aux enjeux écologiques, paysagers, hydrauliques et économiques du territoire. Après l'évaluation des potentialités des milieux prairiaux, un plan d'actions est mis en œuvre pour soutenir l'élevage herbager et rétablir les continuités écologiques de manière durable.

Originalités du projet

● Allier les savoir-faire et les attentes des éleveurs avec les enjeux du territoire en utilisant les troupeaux.

Rôle du pilote

● La Chambre assure l'animation, la coordination du plan d'actions. Elle co-anime le comité de pilotage, le comité technique et le groupe éleveurs/élus. Avec ses partenaires, elle conduit les actions comme l'animation des groupes d'acteurs, la mise en œuvre des actions prairies, et la création de l'Association foncière pastorale (AFP).

Ambition agri-environnementale

- Préserver et gérer le territoire en maintenant ou en développant des activités permettant d'entretenir le paysage prairial de bords de Loire.
- Renforcer le lien agriculture/environnement en reconnaissant l'importance de l'élevage herbager.



Bilan de l'action et principaux résultats

● Les études et travaux d'observation réalisés confirment l'intérêt d'apprécier différemment ces prairies à végétations diverses et d'en relever la richesse évidente pour les valoriser. Leurs atouts pour l'élevage herbager sont réels avec des ressources alimentaires correctes, des disponibilités au cours de l'année et une moindre sensibilité aux aléas climatiques.

Les relevés effectués ont permis de répartir les prairies en trois types de milieux :

- milieu ouvert, à entretenir = sensible et à maintenir,
- milieu se refermant à contenir = parties de parcelles à réhabiliter,
- milieu fermé, à reconquérir = souvent lié au morcellement.

Les situations étant fragiles, l'état d'une parcelle peut très vite évoluer vers une amélioration ou une détérioration, selon les techniques mises ou non en place.

Après le travail d'observation et de suivi réalisé, un guide de gestion des milieux prairiaux embroussaillés en bords de Loire a été co-rédigé avec les éleveurs reprenant les différentes situations rencontrées, la possibilité d'autodiagnostic et les techniques préconisées.



Perspectives et principales pistes de travail à venir

- 1. Améliorer la gestion des milieux prairiaux**
Déterminer et transmettre les adaptations à mettre en place : réalisation de réouvertures sur des secteurs, poursuite de l'animation du groupe d'éleveurs.
- 2. Gestion foncière de l'espace**
Faciliter la réorganisation foncière (1 100 ha, 2 200 parcelles cadastrales, 700 comptes propriétaires) par la création d'une Association Foncière Pastorale, d'abord sur une partie, puis à étendre sur l'ensemble du territoire.

Partenaires

- Saumur Agglo
- PNR Loire Anjou Touraine
- Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents (CORELA)
- Conseil Général 49
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- DDT
- Syndicat des propriétaires

Contact pour en savoir plus

Odile CHANCERELLE
odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

● ● ● ● ● Prairies et troupeaux

● ● ● ● ● Milieux prairiaux embroussaillés

● ● ● ● ● Gestion foncière

5. Prairies Mothaises



Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (79)

Restaurer la zone humide



Situé sur les communes de La Mothe-Saint Héray, Sainte-Eanne, Saint-Martin de Saint-Maixent et Souvigné au sud du département des Deux-Sèvres, la prairie Mothaise correspond à un ancien communal d'une superficie d'environ 250 ha, à l'origine composé majoritairement de prairies naturelles.

Lors d'une étude foncière et agricole réalisée en 2010 par la SAFER et la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, 35 exploitations, pratiquant l'élevage ou non, ont été recensées dans le périmètre d'étude pour une surface exploitée de 380 ha. On dénombre ainsi de nombreuses petites exploitations qui mettent en valeur des surfaces réduites dans la zone d'étude, soit 65 % du total des exploitations qui valorisent 10 % de la surface de la zone d'étude (38 ha environ).

Objectifs

Ce projet vise l'accompagnement individuel et collectif des exploitants sur les thématiques de la transmission et de l'évolution des pratiques (aides aux aménagements pastoraux, contractualisation) afin de restaurer la prairie Mothaise et participer à la limitation du développement des cultures de maïs, principale menace aux prairies humides de la zone.



Originalités du projet

- Impliquer des acteurs diversifiés autour du foncier, de la gestion de l'eau, du maintien de la biodiversité, des pratiques agricoles.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.

Ambition agri-environnementale

- Maintenir la zone humide existante, restaurer des zones en limitant la culture de maïs, réorganiser le parcellaire.

Bilan de l'action et principaux résultats

- Une collaboration avec le Conseil général a permis de créer un partenariat pour la préemption foncière. L'animation est assurée conjointement par la Chambre d'agriculture et le conservatoire d'espaces naturels.
- En 2013, le SERTAD a été proposé comme « chef de fil » sur la prairie Mothaise, avec l'obligation d'intégrer ces actions au Contrat Territorial du bassin versant de la Sèvre Niortaise amont.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

Dans le cadre du prochain contrat de territoire, un travail sera mené sur le maintien et la transmission des élevages. Une animation territoriale sur le foncier (échanges sur le cœur de la prairie) est prévue suite de l'étude préalable d'aménagement foncier en cours.

Partenaires

- Syndicat d'eau (SERTAD)
- Pays du Haut val de Sèvre
- Conseil général des Deux-Sèvres
- SAFER
- Communes concernées
- CEN Poitou-Charentes

Concilier agriculture et zones humides

- 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Contact pour en savoir plus

Delphine FOUGERES
delphine.fougeres@deux-sevres.chambagri.fr

..... Transmission

..... Evolution des pratiques

..... Préemption

6. Bords de Loire



Chambre d'agriculture du Loiret (45)
CEN Centre



Maintien des prairies des bords de Loire par le pastoralisme



Le pastoralisme des bords de Loire est une pratique ancestrale abandonnée dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Depuis son abandon, le boisement des berges du fleuve s'est accentué jusqu'à créer des rideaux

d'arbres modifiant profondément les paysages ligériens. Une première expérience de réintroduction du pâturage a été menée sur un territoire pilote en 1996. Cette initiative a donné naissance au projet Pasto'Loire en 2010.



Objectifs

Réintroduire le pastoralisme sur les bords de Loire comme solution à la fermeture des milieux demeure un enjeu écologique, économique, et touristique. Pasto'Loire vise à maintenir l'ouverture des habitats caractéristiques des bords de Loire, assurer un écoulement optimal du flux en phase de crue, développer et renforcer une économie d'élevage dans le val et assurer le maintien d'exploitations sur le secteur.



Originalités du projet

- Valorisation de la transhumance, des savoir-faire locaux et maintien de races rustiques.
- Démonstration de l'intérêt économique et social du pastoralisme.
- Entrée paysage et valorisation touristique des zones humides.

Ambition agri-environnementale

- Entretien des berges par la régulation des grandes herbes, ouverture des paysages et maintien des milieux prairiaux, conservation de races locales. Un véritable enjeu de préservation de la biodiversité patrimoniale, dépendante pour 50 % de ses effectifs de la Loire.

Bilan de l'action et principaux résultats

- Les actions concernent 4 éleveurs et 5 troupeaux. Dans le cadre d'un travail prospectif avec la délégation d'EDF, la Centrale de Dampierre/Burly souhaite s'impliquer dans Pasto'Loire en mettant notamment ses terrains à disposition pour un entretien par pâturage.

Rôle des co-pilotes

- La Chambre d'agriculture et le Conservatoire d'espaces naturels du Centre assurent l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.



Perspectives et principales pistes de travail à venir

- Préservation ou l'extension des surfaces pâturables : sensibilisation et mobilisation des collectivités locales des bords de Loire.
- Préservation de l'impact environnemental et hydraulique des pratiques : suivi des pâturages et développement des savoir-faire des éleveurs.
- Préservation de la rémunération des acteurs du projets :
 - assurer la reconduction et le maintien de crédits environnementaux,
 - mobiliser des aides et soutiens dans le domaine de l'économie agricole.
- Promotion et reproductibilité du projet à d'autres territoires.

Partenaires

- DREAL Centre
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Union européenne (FEADER)
- DDT du Loiret
- Pôle Loire (DDT)
- Le Conseil régional du Centre
- Conseil général du Loiret

Contact pour en savoir plus

Agathe KOHL (CA 45)
agathe.kohl@loiret.chambagri.fr

Stéphane HIPPOLYTE (CEN Centre)
stephane.hippolyte@cen-centre.org

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

7. Prairies humides creusoises

Chambre d'agriculture de la Creuse (23)

Expérimentation de pratiques agricoles durables



Dans un contexte de déprise agricole, (-19 % d'exploitants entre 2000 et 2010), due à des raisons économiques ou sociales (difficulté de transmission, pénibilité du travail) le département voit le développement de juncs

diffus dans ses prairies humides, le plus souvent délaissées par les exploitants (4,8 % de la SAU du département). Une cartographie des zones humides a été réalisée sur le site du PNR Millevaches et Natura 2000.

Originalités du projet

- Projet axé sur la lutte contre l'envahissement des prairies par le jonc diffus.
- Travail sur des références technico-économiques parcellaires.
- Évaluation des quantités fourragères produites.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.

Ambition agri-environnementale

- La conservation des fonctionnalités des prairies humides (régulation des eaux) de la zone passe par le maintien de milieux ouverts et d'une agriculture extensive adaptée à ces milieux. Actuellement les seules méthodes préconisées pour restreindre le jonc diffus sont le fauchage ou le gyrobroyage. Plusieurs autres pistes sont d'ores et déjà à l'étude avec des agriculteurs volontaires.

Objectifs

Comment valoriser la restauration ainsi que l'entretien durable d'une prairie agricole humide ? Le but de ce projet est d'obtenir des références économiques et techniques sur les pratiques économiquement et écologiquement viables pour la lutte contre le jonc diffus et de conseiller les agriculteurs sur les prairies humides en les encourageant à les conserver et à les restaurer. L'objectif est de rechercher une autonomie financière sur ces prairies, sans recours systématique à des subventions pour en assurer la durabilité.

Contact pour en savoir plus

Elodie BLANCHARD
Mél : elodie.blanchard@creuse.chambagri.fr

Partenaires

- Ca Haute-Vienne (87)
- CEN Limousin
- CBNMC
- SIASEBRE
- Syndicat Gartempe
- PNR Millevache
- EPTB Vienne

8. Marais de l'Erdre

Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (44)

Reconquête d'un milieu d'exception

Un CTMA est en cours de réalisation sur le secteur, offrant l'opportunité de rouvrir un milieu qui s'était fermé, faute d'exploitation.

Les collectivités locales ont la volonté d'investir dans la remise en état des marais de l'Erdre à la condition qu'une activité agricole se redéveloppe sur le secteur afin d'assurer la pérennité de actions engagées. Cette réflexion est menée avec l'association des agriculteurs d'Erdre et Gesvres, très dynamique sur le secteur et motivée par la reconquête du milieu.



Objectifs

Identifier les facteurs de déprise agricole et les leviers d'action afin de pouvoir avoir une agriculture économiquement viable. Reconquérir les zones en friches et remettre en place une agriculture extensive, respectueuse de l'environnement, afin de retrouver une biodiversité.

Originalités du projet

- Démarche portée par un groupement d'agriculteurs préexistant, volonté de réappropriation des marais.
- Maintien d'une biodiversité remarquable.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation et notamment l'accompagnement des associations d'agriculteurs.

Ambition agri-environnementale

- Reconquête des zones de friches.
- Ouverture des milieux et réinstallation de l'agriculture.

Actions déjà engagées

- Localisation des secteurs d'intervention prioritaires.
- Identification d'agriculteurs volontaires pour une démarche de reconquête du marais.
- Constitution de dossiers administratifs nécessaires au défrichage et à l'exploitation agricole.

Contact pour en savoir plus

Agnès LANNUZEL
agnes.lannuzel@loire-atlantique.chambagri.fr

Partenaires

- Association des agriculteurs de l'Erdre et Gesvres
- CCEG (Communauté de communes d'Erdre et Gesvres)
- EDENN (opérateur N2000)
- Agence de l'eau
- Forum des marais atlantiques
- DRAAF
- DREAL
- DDTM

Concilier agriculture et zones humides ■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Marais

Reconquête par l'agriculture

Réouverture des milieux



9. Lac de Grand-Lieu



Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique (44)

Transmettre les savoirs et les savoir-faire



Les communes de Saint-Lumine de Coutais, Saint-Mars de Coutais et Saint-Philbert de Grand-Lieu regroupent les trois quart des marais de Grand-Lieu. Environ 80 % de ces marais sont exploités par l'agriculture : une soixantaine d'agriculteurs entretient le marais, parmi lesquels une trentaine détient plus de 10 hectares.

Les productions dominantes sont la production laitière et la production de viande bovine. La part de marais dans le système d'exploitation est variable et souvent inférieure à 30 % de la SAU, exceptée pour une dizaine d'entre eux où elle avoisine les 50 %. Les agriculteurs témoignent volontiers d'une diminution très importante des installations sur le territoire : les milieux sont complexes à gérer (fourrages et pâturage sur les marais, gestion des niveaux d'eau, etc.) et nécessitent des savoir-faire importants. Les éleveurs se sont réunis autour de la commission marais pour anticiper les évolutions du territoire.

Objectifs

En 2012 les savoirs et les savoir-faire ont été répertoriés dans un document : « paroles d'éleveurs, le marais : des savoirs à transmettre ». Qu'en est-il de ces savoirs ? Sont-ils véritablement optimaux pour la gestion de ces territoires ? Comment faciliter l'installation des éleveurs ? La Chambre d'agriculture et ses partenaires cherchent à approfondir les savoirs technique à travers un réseau de 5 fermes de références. La diffusion des connaissances et l'animation du réseau d'acteurs des connaissances se fera à travers les concours prairies fleuries.

Originalités du projet

- Excellente dynamique locale et projet porté par les éleveurs du territoire, les associations environnementales et les élus locaux.
- Un volet sensibilisation du grand public avec des journées portes ouvertes.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.

Ambition agri-environnementale

- Maintien de l'activité agricole, la seule qui soit garante de la préservation d'un milieu d'exception.

Bilan de l'action et principaux résultats

- Une journée d'échanges sur le marais organisée à l'été 2011 a réuni plus d'une centaine de participants. A cette occasion, le projet a produit deux documents :
 - paroles d'éleveurs, paroles d'acteurs (30p),
 - le marais des savoirs à transmettre (4p).
- Un réseau de 5 fermes de références a été créé sur lesquels des diagnostics technico-économiques (Diapason) sont lancés, ainsi qu'un protocole d'analyse fourragère. Le site du marais de Grand-Lieu est un territoire du concours prairies fleuries depuis 2013.



Perspectives et principales pistes de travail à venir

- Le travail de transfert des connaissances auprès d'exploitants en place et de candidats à l'installation reste à faire. Une réflexion est en cours sur la sensibilisation du grand public, notamment via la mise en place d'une maison des marais sur la commune de Saint-Lumine de Coutais.
- Un axe reste à développer : l'approche hydrologique et économique.

Partenaires

- Commission Marais (composée d'éleveurs du marais)
- Agence de l'eau
- Forum des marais Atlantiques
- Conservatoire du littoral
- SNPN (Gestionnaire réserve naturelle nationale du Lac de Grand Lieu)
- Fédération de la Chasse (Gestionnaire Réserve naturelle régionale du lac de Grand Lieu)
- SBV Grand Lieu
- DRAAF, DDTM, DREAL
- Pays de Machecoul
- INRA de Saint-Laurent
- FDC 44
- Syndicat de bassin versant
- GDS

Contact pour en savoir plus

Chantal DENIAUD
chantal.deniaud@loire-atlantique.chambagri.fr

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

10. Baie de Somme



Chambre d'agriculture de la Somme (80)
Syndicat Mixte Baie de Somme



Maintien de l'agriculture dans les zones humides de la plaine maritime



La Plaine Maritime Picarde est constituée d'une mosaïque de paysages relativement conservés. Elle abrite une faune et une flore très riches et très diversifiées qui y trouvent des habitats encore préservés mais souvent menacés. Le pâturage des prairies humides a façonné le paysage local. Aujourd'hui, tout en luttant contre l'embroussaillage des parcelles, il permet de conserver des milieux

naturels et des espèces remarquables (par exemple, l'ache rampante ou le triton crêté). Le maintien de l'élevage est donc particulièrement important sur ce territoire aussi bien d'un point de vue paysager qu'écologique. Cependant, la Plaine Maritime Picarde se situe au sein d'une zone sur laquelle on observe une diminution de l'élevage, préjudiciable au maintien des prairies.

Objectifs

Le projet vise à assurer le maintien de la biodiversité et le maintien d'une agriculture durable au sein des zones humides.

Pour cela il est prévu :

- d'étudier l'évolution spatiale, la valeur écologique des prairies et l'évolution des dispositifs agri-environnementaux depuis une vingtaine d'années,
- de définir et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en préservant la viabilité économique des exploitations d'élevage,
- de situer et comparer les performances techniques et économiques des élevages, de mesurer la productivité des prairies et leur biodiversité.

Originalités du projet

- Chiffrage du manque à gagner pour les éleveurs.
- Lien entre pratiques agricoles et biodiversité.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture et le Syndicat mixte assurent l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.

Ambition agri-environnementale

- Conservation des surfaces en herbe par une meilleure valorisation du pâturage au sein des exploitations d'élevage.
- Adaptation des pratiques des éleveurs, vulgarisation et sensibilisation à la problématique de conservation de la biodiversité.
- Démonstration de l'intérêt économique des prairies humides dans les systèmes d'élevage et valorisation de leurs fonctions écologiques.



Bilan de l'action et principaux résultats

- Depuis le démarrage du projet fin 2012, les diagnostics socioéconomiques des exploitations ont été réalisés. L'analyse reste à faire pour corrélérer le manque à gagner des exploitations au caractère humide des prairies. Plusieurs indicateurs agri-écologiques ont été actualisés sur 13 secteurs prairiaux représentatifs. Ils permettent une première approche de l'évolution du territoire depuis les vingt dernières années.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

A l'issue du projet différentes propositions seront faites pour :

- l'amélioration des pratiques d'élevage en zones humides (prophylaxie, chargement, etc.),
- la recherche et la valorisation d'une meilleure adéquation entre biodiversité et productivité des prairies (le territoire intègre le concours des prairies fleuries à partir de 2014),
- le maintien de l'élevage et l'amélioration du revenu des éleveurs (développement des circuits courts, ichtyofaune, etc.).

Partenaires

- Agence de l'Eau Artois Picardie
- Conseil Général de la Somme
- Conseil Régional de Picardie
- Services de l'Etat
- Conservatoire du Littoral
- ASA des bas champs
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre
- SYNER-Ouest
- Association de préfiguration du PNR de Picardie-Maritime

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Contact pour en savoir plus

Stéphane VERSCHEURE
s.verscheure@somme.chambagri.fr
Maryse MAGNIEZ
m.magniez@somme.chambagri.fr
Yann DUFOR
yanndufour@baiedesomme.fr

..... Elevage

..... Biodiversité

11. plaine de la Scarpe - Escaut

Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

Développer une agriculture durable sur la plaine



Ce territoire naturel et agricole, convoité en raison de sa proximité des métropoles, subit de fortes pressions sur le foncier, notamment les prairies, ce qui entraîne des changements de destination et des usages favorisant la banalisation paysagère et l'appauvrissement

de la biodiversité (boisement des Zones humides, nombreux aménagements pour la culture et l'urbanisation, créations de plans d'eau, pressions et conflits d'usages en forêt, coupures définitives liées aux aménagements, cours d'eau dénaturés).

Objectifs

Le constat de départ : le maintien des zones humides passe par le maintien de l'élevage. Le projet réalise un état des lieux technique, économique et environnemental des exploitations agricoles des 34 communes et évalue les perspectives d'évolutions du nombre d'exploitation. Il cherche à définir les points forts faibles des exploitations agricoles et travaille à l'élaboration, avec et les agriculteurs, de plans d'adaptations de ces exploitations.

Ambition agri-environnementale

● Proposer et expérimenter des solutions permettant un équilibre entre le maintien d'une agriculture viable et la préservation des zones humides. La valorisation des prairies, l'optimisation de l'action publique (MAE,...) sont des objectifs essentiels.

Bilan de l'action et principaux résultats

- Depuis le démarrage du projet, des diagnostics socio-économiques ont été réalisés et ont permis de faire une première analyse économique de la situation des élevages de la région : le manque à gagner des exploitations a été chiffré pour la zone d'étude.
- Une convention cadre « Maintien de l'Agriculture en Zones humides » regroupant 8 partenaires (Chambre d'agriculture de la Somme, du Nord-Pas de Calais, les représentants des départements du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de la Région Picardie, le Préfet de région Picardie et l'agence de l'eau Artois Picardie) a été signée.
- L'Agence de l'eau a inscrit le financement de l'action à son programme 2013-2018.
- Des diagnostics technico-économiques, des diagnostics prairiaux (PNR) et des enquêtes sur les problèmes sanitaires des élevages (Vétel) sont réalisés. Les points forts et points faibles des exploitations sont mis en évidence.

Contact pour en savoir plus

Jean-Marie GLACET
Mél : jean-marie.glacet@agriculture-npdc.fr

Partenaires

● De nombreux Partenaires techniques ainsi que les représentants de l'État participent au comité de pilotage.

Etude économique

12. SAGE de la Sélune et Douve-Taute

Chambre d'agriculture de la Manche (50)



Quelle place pour les zones humides dans les systèmes d'exploitations agricoles en 2020 ?

La fin des quotas laitiers programmée en 2015 et une augmentation de la demande des laiteries annoncent une augmentation des volumes de lait produits sur le territoire. La réglementation environnementale évolue en zone vulnérable, notamment en matière d'épandage des effluents d'élevage dans un territoire qui constitue un bassin important de production d'élevage. Les structures d'exploitations évoluent : agrandissement des structures d'exploitation, augmentation des surfaces de cultures (voire arrêt total de la production d'élevage), recherche d'améliorations des conditions de travail tout en continuant à accroître les performances économiques (acquisition de robots de traite, etc.).



Objectifs

- Co-construire un programme d'actions en faveur d'une agriculture économiquement viable et contribuant à la préservation et à la fonctionnalité des zones humides.
- Engager une dynamique de travail des agriculteurs et des acteurs du territoire pour renforcer leur implication dans la gestion durable des zones humides.
- Produire une lisibilité sur les perspectives d'évolution des interactions entre agriculture et zones humides à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces espaces.

Rôle du pilote

● La Chambre d'agriculture assure l'animation et l'organisation de l'ensemble de la réflexion sur le territoire.

Ambition agri-environnementale

● Forte volonté de médiation agro-environnementale en considérant les enjeux à moyen terme avec l'ensemble des parties-prenantes.

Originalités du projet

● Une démarche innovante menée dès le départ avec les acteurs du territoire pour la co-construction collective de scénarios prospectifs visant à positionner les enjeux autour des zones humides à moyen terme sur deux bassins versants.

Actions en cours

- Conduite d'une réflexion prospective au sein d'un groupe multi-acteurs à un ou plusieurs niveaux sur quatre zones (amont et aval de chaque bassin versant) :
- présentation des caractéristiques agricoles du territoire du PNR (haut et bas-pays) et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux,
 - définition des attentes et des besoins des acteurs,
 - animation et conduite du groupe de travail sur les pistes d'actions identifiées, rédaction d'un document de synthèse.

Contact pour en savoir plus

Sylvain LEBAIN
stebain@manche.chambagri.fr

Partenaires

- SAGE Sélune
- SAGE Douve-Taute
- PNR du Marais du Cotentin et du Bessin
- DDTM
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Conseil Général de la Manche

Concilier agriculture et zones humides ■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Scénarios prospectifs

Co-construction



13. Languedoc- Roussillon

Institut de l'élevage
Chambres d'agriculture de Languedoc-Roussillon
OIER SUAMME
Conservatoire Botanique National Méditerranéen
Parc National des Cévennes

Pratiques d'élevage sur les zones humides conciliant enjeux agricoles et environnementaux



En 2000, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE du bassin Rhône-méditerranée) faisait état d'une perte de la moitié de la superficie des zones humides sur les 30 dernières années sur le bassin versant, avec une accélération sur

les dix dernières années. Les menaces qui pèsent sur les zones humides sont assez semblables à celles des autres régions, et sont principalement liées aux activités humaines. On constate une méconnaissance des modes de gestion agricole des différentes zones humides, caractérisée par un manque de références précises et opérationnelles, notamment en lien avec la dimension technico-économique des exploitations agricoles.

Objectifs

La première étape du projet consiste à réaliser un état des lieux des pratiques d'élevage sur les zones humides, de les confronter à l'état écologique des milieux pour identifier précisément les différentes problématiques et enjeux environnementaux et agricoles sur ces surfaces. Ensuite, il s'agira de mutualiser et de produire des références techniques sur l'utilisation par l'élevage des zones humides (continentales et frange littorale) et de proposer des adaptations de pratiques permettant de répondre aux objectifs techniques et économiques des élevages et aux attentes environnementales.

Originalités du projet

● Ce projet est innovant et original de par sa dimension régionale en lien avec le principal bassin versant de la région, et l'implication d'organismes agricoles et environnementaux, locaux et régionaux, autour d'un projet commun de préservation de l'environnement.

Rôle du pilote

● L'Institut de l'Élevage assure l'animation du projet. Il coordonne l'ensemble des actions. Il propose et conçoit les méthodes de travail avec les partenaires techniques du programme.

Ambition agri-environnementale

● Adaptation des pratiques pour répondre aux attentes environnementales.

Bilan de l'action et principaux résultats

● La première étape du projet a permis de :

- repérer les différentes pratiques d'utilisation des zones humides,
- d'identifier leur rôle au sein des systèmes d'alimentation,
- d'identifier la perception des éleveurs quant à l'évolution de ces milieux, leurs atouts et contraintes,
- de recueillir des données écologiques et élaborer une méthode d'analyse originale à l'échelle de l'unité de gestion agricole,
- d'analyser conjointement les données agricoles et écologiques permettant au final de définir 5 classes d'enjeux agro-écologiques.



Actions en cours

- Identification, définition des problématiques (territoires, ZH, systèmes d'élevage).
- Suivi d'exploitations (agricole et écologique) : acquisition des références complémentaires et/ou propositions d'amélioration des pratiques.
- Recherche de solutions individuelles (exploitations suivies) et collectives.
- Construction de nouvelles références : formalisation de démarches de suivi, conseils et sensibilisation collective reproductible.

Le croisement cartographique réalisé sur SIG, les enquêtes réalisées en exploitation ainsi que les indicateurs écologiques proposées par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen sont des approches méthodologiques complètes, pouvant décrire des situations très contrastées. Elles sont construites pour être reproductibles sur d'autres régions ou départements.

Partenaires

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Parc National des Cévennes
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen
- Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
- Inra Montpellier (UMR Selmet)
- Draaf Languedoc-Roussillon
- Dreal Languedoc-Roussillon
- Conseil Régional de Languedoc-Roussillon

Contact pour en savoir plus

Fabienne LAUNAY

Fabienne.Launay@idele.fr

Marie-Hélène DEFRANCE

marie-helene.defrance@suamme.fr

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

14. Bassin versant de l'Arc

Chambre d'agriculture
des Bouches-du Rhone (13)

Bassin versant du Réal de Jouques



Plan de gestion des zones humides hors Camargue



Crédit photo Julie Languier grand site Sainte Victoire



Hors Camargue, les zones humides sont peu reconnues en contexte méditerranéen. Généralement de petites tailles souvent situées en lit majeur des cours d'eau, ces zones humides méditerranéennes subissent en fonction des contextes la pression foncière ou une déprise des activités agricoles occasionnant la fermeture des milieux.

En concertation avec les partenaires, deux territoires d'études ont été retenus : le site du Grand Vallat de Cabriès sur le bassin versant de l'Arc et la zone humide de la Traconnade sur le bassin versant du Réal de Jouques.

Objectifs

Ce programme porte sur la gestion et la reconquête des zones humides par la lutte contre la fermeture des milieux et la bonne gestion des ripisylves. Il a pour but d'accompagner les agriculteurs vers une éventuelle évolution de pratiques par une approche technique et sans engagement financier. Entre autres actions, il vise la réalisation d'un guide de gestion des pratiques agricoles adaptées aux zones humides méditerranéennes.

Originalités du projet

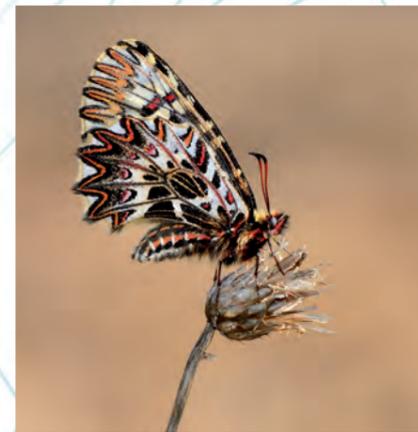
- Zones humides méconnues de petites tailles.
- Re-valorisation agro-écologique de l'activité agricole.
- Gestion des inondations : liens entre agriculture et urbanisme.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs. Elle rédige en appui avec ses partenaires un plan de gestion concernant les pratiques agricoles sur ces sites.

Ambition agri-environnementale

- Sensibiliser les agriculteurs à la gestion des zones humides en leur proposant un plan de gestion avec adaptation des pratiques agricoles sur la base du volontariat.
- Re-valoriser les prairies au détriment des friches.
- Améliorer la qualité de la ripisylve.



Crédit photo Olivier Jonquet - Grand Site Sainte Victoire

Partenaires

- Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA)
- Grand Site de la Sainte Victoire (animateur Natura 2000 sur le bassin du Réal de Jouques)

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture



Crédit photo Thibault Juvénal, Chambre d'agriculture 13

Bilan de l'action et principaux résultats

- Le réseau de sites a été défini et les diagnostics agricoles territoriaux ont été réalisés. Les diagnostics écologiques ont été réalisés par nos partenaires en vue d'identifier les enjeux locaux.
- Redonner une vocation agricole et favoriser la présence d'espèces patrimoniales (diane, agrion de mercure).
- Sur le bassin de l'Arc, l'accent est porté sur la sensibilisation des agriculteurs pour améliorer la gestion des bandes enherbées et de la ripisylve qui est dégradée sur ce secteur.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

La rédaction du plan de gestion est à finaliser et à faire valider prochainement par nos partenaires en vue d'une diffusion auprès des agriculteurs concernés. Une sortie terrain sera organisée dans le printemps 2014 sur la commune de Jouques pour valoriser le travail fourni suite à la réouverture des premières parcelles (public cible : membres du COPIL, agriculteurs du secteur).

Sur le grand Vallat de Cabriès, des actions de plantation et de reprofilage des berges pourraient être mises en œuvre en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc en accord avec agriculteurs volontaires.

Un suivi pourrait être mis en place pour évaluer l'avancement des changements de pratiques et l'évolution des zones humides considérées (présence/absence d'espèces, qualité de la ripisylve, etc.). Ces travaux de co-construction de plan de gestion agro-environnementaux pourraient être élargis à d'autres secteurs du département, notamment sur des zones emblématiques, telle que la Camargue.

Contact pour en savoir plus

Thibault JUVENAL
t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

● ● ● ● ● Ripisylve

● ● ● ● ● Défrichement

● ● ● ● ● Plan de gestion

● ● ● ● ● Zone humide méditerranéenne

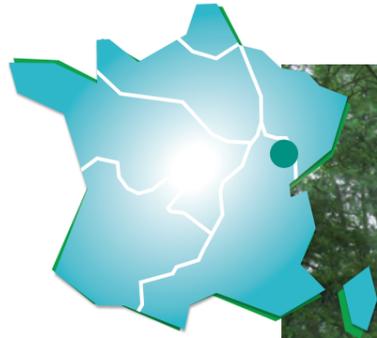
● ● ● ● ● Valorisation des prairies

15. Moyenne vallée de l'Ognon et vallée de la Colombine

Chambre d'agriculture de Haute-Saône (70)
Association BORPLACAL



Un autre regard sur les prairies permanentes à forte biodiversité



En Haute-Saône, la Surface toujours en herbe (STH) représente 47 % de la SAU départementale. Les surfaces herbagères les plus productives ont un rôle économique dans les systèmes d'exploitation modernes, alors que les surfaces les moins productives sont beaucoup plus sensibles aux modifications

du contexte agro-économique. Les surfaces les moins productives représentent 10 % de la STH départementale et contribuent significativement à la biodiversité, au patrimoine et à la qualité des paysages du territoire et donc à son attractivité.

Problématique et objectifs

En l'absence actuelle d'une meilleure valorisation par le produit fini et du fait d'une diminution avérée de l'activité de pâturage dans les élevages (robot de traite, ration maïs toute l'année, etc.), la Chambre d'agriculture et un groupe d'agriculteurs ont engagé une réflexion sur la valorisation économique et écologique des prairies permanentes à forte biodiversité. Pour changer le regard sur l'intérêt de ces prairies, le groupe évalue leurs apports dans les systèmes d'élevage dans une démarche croisant les approches économiques, agronomiques et écologiques.

Concours général des prairies fleuries

Prairies inondables

Approche agro-écologique



Originalités du projet

- Collectif d'agriculteurs mobilisé pour l'agro-écologie.
- Appui sur réseau d'associations expertes en biodiversité.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture et l'association Borplacal sont à l'origine de la constitution du groupement d'agriculteurs. Elles l'accompagnent techniquement et administrativement dans la réalisation de ses projets.

Actions en cours

- Ce projet axé sur les prairies séchantes et les prairies inondables vise la réalisation d'une typologie des prairies en fonction de la faune qui y vit, des services éco-systémiques potentiels rendus, de la valeur alimentaire, etc. Des outils d'optimisation agro-écologiques seront ensuite présentés.

Partenaires

- INRA de Clermont Ferrand (VetAgro Sup/INRA)
- Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté,
- Conservatoire d'espaces naturels comtois
- Conservatoire botanique national de Franche-Comté,
- Syndicat de rivière de la rivière Ognon et syndicat de rivière du Durgeon
- Union apicole de Haute-Saône
- Communes de Villersexel, Noroy-le-Bourg

Concilier agriculture et zones humides

- 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Ambition agri-environnementale

Ce projet est inscrit dans la démarche « Produisons autrement ». Dans les systèmes de polyculture élevage il vise à gérer et restaurer biologiquement des prairies permanentes à forte biodiversité sur les parcelles à plus faible rendement dans un objectif économique et agroécologique.

Perspectives et principales pistes de travail à venir

Donner une visée régionale au projet : une amélioration de l'outil d'accompagnement pourra ainsi être menée en rassemblant d'autres territoires de plaine en Franche-Comté.

Mettre en œuvre un plan de préservation des prairies en renforçant le collectif d'agriculteurs avec d'autres acteurs agricoles ou non (tourisme local par exemple).

Contact pour en savoir plus

Michel DELHON
michel.delhon@haute-saone.chambagri.fr

16. Marais de Brouage

Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (17)
Communauté de communes des bassins de Marennes



€ Valorisation de l'élevage dans le marais



La préservation des zones humides passe par le maintien de l'élevage, mais les contraintes qui pèsent sur ces milieux rendent cette activité de moins en moins attractive pour les agriculteurs de ces secteurs, constat auquel il faut corriger le déclin du nombre d'exploitations d'élevage au niveau national depuis vingt ans. Cette situation est particulièrement avérée

dans le marais de Brouage, qui constitue le plus vaste ensemble de prairies permanentes à l'échelle des marais charentais (8 000 ha de prairies). Ce marais est l'un des territoires les plus emblématiques de Charente-Maritime, riche d'une histoire millénaire et aujourd'hui reconnu et classé au titre de ses qualités environnementales et paysagères.

Objectifs

Le collectif d'agriculteur, accompagné par la Chambre d'agriculture et la communauté de communes du bassin de Marennes, cherchera à apporter une dynamique nouvelle à l'élevage dans le marais de Brouage, en fédérant les éleveurs autour de l'identité de ce territoire. Il s'agira d'identifier les moyens collectifs visant à améliorer les résultats économiques des systèmes d'élevage en lien avec les enjeux en matière de biodiversité et de préservation du bon état écologique des eaux, et par ailleurs contribuer à la mise en place d'une démarche de valorisation des produits issus de cet élevage, en développant l'image de ce territoire au travers notamment de sa spécificité fourragère.

Originalités du projet

- Collectif mobilisé pour l'agro-écologie.
- Traduction des contraintes liées à l'agriculture en zones humides en atouts pour la valorisation du territoire et de ses produits.
- Structuration des exploitants à l'échelle d'une zone humide.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'accompagnement du collectif d'agriculteurs en partenariat avec la communauté de communes du bassin de Marennes.

Ambition agri-environnementale

- Maintenir une activité d'élevage en zone humide répondant aux enjeux économiques et aux enjeux de préservation de la biodiversité.
- Optimiser les pratiques grâce à une organisation collective à l'échelle de la zone humide.
- Mettre en place un observatoire de la biodiversité et des pratiques agricoles afin de mesurer leur impact.

Actions en cours

- Les sièges d'exploitation sont situés dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du marais. Il s'agit, par conséquent d'initier la mise en place d'une organisation collective de l'élevage, dans l'objectif de fédérer les exploitants « utilisateurs » du marais de Brouage autour de l'identité de ce territoire. Dans le même temps le collectif réfléchit à l'optimisation des techniques d'élevage en marais pour l'amélioration des systèmes de production au service de l'environnement. Enfin, un volet spécifique concerne la valorisation des produits issus de l'élevage en zone humide, en lien avec l'identité territoriale du marais de Brouage.



Perspectives et principales pistes de travail à venir

- Définition d'une forme juridique adaptée pour la poursuite de l'activité du collectif.
- Amélioration de la connaissance floristique des prairies.
- Amélioration du foncier afin de faciliter l'activité d'élevage.
- Définition d'un cahier des charges et choix de l'outil le plus adapté pour la valorisation des produits issus du marais.

La démarche pourra être étendue dans un premier temps au marais de l'estuaire de la Seudre, voisin du marais de Brouage. Il est ensuite possible d'envisager la transposition de l'initiative aux autres grandes zones humides charentaises-maritimes : marais de Rochefort-Nord, marais des bords de Gironde, marais de la Charente en lien avec le projet d'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort »... ainsi qu'à celles des départements voisins (Vendée, Gironde, ...).

Partenaires

- Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- CEN Poitou-Charentes
- INRA de St-Laurent de la Prée
- Conservatoire du littoral
- Forum des marais atlantiques
- DDTM, DRAAF, DREAL
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Associations Syndicales Marais de St-Agnant St-Jean d'Angles, des marais de Brouage Marennes, des marais de Moëze et Montportail

Concilier agriculture et zones humides

- 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

Contact pour en savoir plus

Sébastien MERIAU

sebastien.meriau@charente-maritime.chambagri.fr

● ● ● ● ● Elevage de marais

● ● ● ● ● Etude économique

● ● ● ● ● Identité du territoire et valorisation produit

17. Tarn



Chambre d'agriculture
du Tarn (81)

De l'élevage en zone humide pour favoriser leur préservation



Une MAE « maintien de l'équilibre agro-écologique d'une prairie naturelle en faveur des zones humides et de leurs services rendus » a déjà été contractée par 40 agriculteurs sur le territoire. La cellule d'assistance technique zones humides (CATZH), pilotée par la Chambre d'agriculture du Tarn souhaite aller plus loin dans l'animation territoriale en zones humides. Trois bassins versants du département sont visés sur le département : Vèbre/Viau, l'Arn et le Sor.

Objectifs

Conserver les zones humides de montagne et de piémont et leurs fonctionnalités par le maintien de pratiques agricoles adaptées aux territoires. Accompagner techniquement les agriculteurs pour valoriser au mieux les zones humides au sein des différents systèmes d'exploitation (double approche agricole et environnementale).

Vèbre / Viau : les prairies humides y présentent peu de contraintes topographiques et peuvent faire l'objet d'une valorisation agricole plus intensive (apport de fertilisants et d'amendements, durée de pâturage importante). L'objectif est d'apporter des préconisations de gestion qui permettent de pérenniser la qualité fourragère des prairies tout en assurant un bon état écologique.

Arn : territoire riche en zones humides à forte valeur patrimoniale qui comportent de fortes contraintes d'exploitation (mécanisation difficile, risques d'embroussalement). L'objectif est de maintenir le pâturage en proposant des aménagements et des conseils techniques adaptés.

Sor : les prairies humides font partie d'exploitations en polyculture élevage qui se situent en marge d'un bassin céréalier. Se pose ainsi la question de la pérennité de ces prairies dans un contexte de marché céréalier favorable. L'objectif est de montrer l'intérêt économique des prairies humides dans les systèmes d'élevage et de valoriser les intérêts fourragers et leurs fonctions écologiques.



Ambition agri-environnementale

- Valoriser l'intérêt pastoral de ces surfaces en zones de déprise agricole.
- Favoriser des pratiques agricoles qui permettent de pérenniser la qualité fourragère des prairies tout en assurant un bon état agroécologique des prairies.
- Démontrer l'intérêt économique des prairies humides dans les systèmes d'élevage et valoriser leurs fonctions écologiques.

Originalités du projet

- Projet sur 3 territoires adaptés aux enjeux locaux.
- Dynamique impulsée par la mise en place d'une mesure agroécologique à obligation de résultats.
- contexte territoriaux variés (montagne et piémont/plaine).

Bilan de l'action et principaux résultats

- Depuis 2013, le travail a été engagé essentiellement sur le bassin versant de l'Arn. Un constat : 40 % de la SAU du territoire est exploitée par des agriculteurs âgés de plus de cinquante ans. L'enjeu du territoire est donc de maintenir des pratiques agricoles pastorales et de limiter l'abandon des zones humides.
- Des diagnostics "écopastoraux" ont été réalisés. Ces diagnostics élaborés en étroite collaboration avec l'agriculteur cédant apportent au futur installé des conseils de gestion des parcelles ZH. Deux approches sont proposées : soit à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation dans le cas d'une reprise totale de l'exploitation, soit à l'échelle de la parcelle dans le cas d'une reprise partielle de l'exploitation.

Rôle du pilote

- La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs.



Perspectives et principales pistes de travail à venir

Renforcer le travail sur le bassin de l'Arn : positionner la cellule d'assistance technique en tant qu'outil de transmission. Enclencher le travail sur les deux autres bassins versants.

Actions individuelles : visites conseil en réponse à un besoin, apport de préconisations de gestion en fonction du système d'exploitation et de la parcelle en prairie humide (utilisation, aménagements...).

**Actions collectives : formations / journées techniques / fiches techniques
Constitution d'un réseau de parcelles de références : suivi de parcelles ciblées pour l'évaluation de l'intérêt économique et agronomique des Prairies humides (intérêt quantitatif et qualitatif).**

Double approche environnementale et agricole

Accompagnement technique : diagnostic écopastoral

Mesure Agro-Environnementale

Gestion des milieux naturels

Contact pour en savoir plus

Alexandra POULVELARIE
a.pouvelarie@tarn.chambagri.fr

Emmanuel CAMPAGNE
e.campagne@tarn.chambagri.fr

Partenaires

- PNR Haut-Languedoc
- Réseau des CATZH
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Pôle départemental des ZH
- Conseil général du Tarn

Concilier agriculture et zones humides

18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture

18. Aubrac lozérien

Association COPAGE



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

La gestion concertée des zones humides



Depuis 1996, le plateau de l'Aubrac a été identifié « zone verte » dans le cadre du SDAGE de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Situé en tête de bassin versant, il se caractérise par un « chevelu » dense de cours d'eau et 4 184 hectares de tourbières et prairies humides inventoriées. Ces milieux constituent de véritables réservoirs naturels à fort

enjeu patrimonial. Ils permettent de soutenir les étiages, parfois sévères en fin de période estivale. Le programme de gestion des zones humides (2008-2013) a succédé à plusieurs opérations locales. Il a permis de renforcer la dynamique locale, les partenariats en place et de les développer.



Objectifs

L'objectif principal du programme pluriannuel est de préserver et gérer durablement les zones humides de l'Aubrac, dont seulement 20 % étaient évaluées en bon état selon l'inventaire initial. Le COPAGE, à travers ce programme, et avec ses partenaires, propose des actions de sensibilisation, informe et apporte un appui technique à l'ensemble des acteurs présents sur la zone verte, et en particulier aux éleveurs de l'Aubrac lozérien, pour une gestion durable des milieux humides.

Originalités du projet

- Un territoire dynamique et impliqué de longue date, réceptif à la problématique de préservation des zones humides, malgré un contexte difficile.
- Une volonté affichée de partage d'expériences et de valorisation du travail réalisé sur le volet technique.
- Des actions orientées vers les élus et le grand public.
- Des animations à l'attention des établissements scolaires.

Rôle du pilote

L'association COPAGE [48], créée en 1993 à l'initiative de la Chambre d'agriculture de la Lozère, intervient auprès des agriculteurs et des collectivités du département sur les problématiques liées à l'agri-environnement. L'association COPAGE assure l'animation et la coordination du programme, ainsi que l'accompagnement technique du volet agricole auprès des éleveurs.

Ambition agri-environnementale

- Travail de sensibilisation auprès des agriculteurs situés sur la zone verte.
- Conseil, appui technique pour les travaux d'aménagements (points d'abreuvement, accès) et/ou la restauration des zones humides et des bords de cours d'eau, pour concilier l'activité agricole (fauche, pâturage) avec la préservation des zones humides et de la ressource en eau.



Partenaires

- CA Lozère [48]
- CEN-L
- ALEPE
- FDPPMA 48
- ASTAF
- DDT 48

- Communauté de communes de l'Aubrac lozérien
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil Général de Lozère
- Conseil Régional du Languedoc Roussillon

Concilier agriculture et zones humides

■ 18 actions territoriales de développement agricole accompagnées par les Chambres d'agriculture



Perspectives et principales pistes de travail à venir

- Nouveau programme en cours d'élaboration.
- Communiquer largement sur les résultats du programme en 2014.
- Pérenniser la dynamique locale et amplifier le volet technique opérationnel via la concertation et les relais locaux.
- Développer l'approche hydrologique et économique.

Bilan de l'action et principaux résultats

De 2008 à 2013, le programme a permis de réaliser :

- une communication large et la sensibilisation de plus de 325 exploitations agricoles identifiées sur le territoire,
- des rencontres techniques sur le terrain avec les éleveurs, organisées chaque année pour initier et favoriser les échanges sur différentes thématiques : la gestion agricole des zones humides, la réglementation, l'abreuvement, les travaux d'entretien, l'agri-tourisme, etc,
- 38 diagnostics d'exploitation qui ont abouti à la signature de 10 contrats MAET sur 110 ha de zones humides, au sein d'une zone ciblée comme prioritaire, qui nécessitait un changement de pratiques (chargement, fertilisation, mise en défens de tourbières), action de contractualisation relayée via Natura 2000 depuis 2012,
- 8 projets de travaux pour la préservation ou la restauration de berges et zones humides, via la création ou l'amélioration de points d'abreuvement à la parcelle (descentes aménagées au cours d'eau et mise en défens, installation d'abreuvoirs à niveau constant, pompes à museau et solaires) et la réfection de passages busés,
- des animations scolaires auprès des écoles primaires et des lycées agricoles,
- des manifestations grand public : sorties de découverte des tourbières, visites d'exploitations agricoles,

Les actions de ce programme ont aussi contribué à la mise en place du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac lozérien» et à son appropriation par les gestionnaires et les acteurs locaux sur le territoire.

Contact pour en savoir plus

Anne COLIN

anne.colin@lozere.chambagri.fr

- ● ● ● ● Elevage de montagne
- ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Fourrages
- ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Patrimoine naturel et paysager
- ● ● ● ● Prairies humides
- ● ● ● Aubrac
- ● ● ● ● Tête de bassin versant
- ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Tourbière
- ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Abreuvement
- ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● Estives



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources.

Le code de l'environnement les définit comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Une publication de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. Document réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Contact

Jeannie Bregmestre
Service Agronomie et Environnement
9 avenue George V, 75008 PARIS
tél. 01 53 57 10 84
jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr

Réalisation des fiches :
Yousri HANNACHI & Mailis VALENTIN

Mise en page :
Louis-Emmanuel PAVARD
Studio ZEN



www.chambres-agriculture.fr